
Cérémonie de remise du Prix Paul Reuter 2003
jeudi 22 mai 2003
Lauréate: Madame le Professeur
Ruth Abril Stoffels
Université Cardenal Herrera, Valence, Espagne

**Allocution du Professeur Daniel Thürer, Vice-Président de la
Commission du Fonds Paul Reuter et membre du CICR**

En ma qualité de Vice-Président de la Commission du Fonds Paul Reuter, j'ai l'honneur et le grand plaisir de décerner, ce jour, le Prix Paul Reuter 2003 à Madame le Professeur Ruth Abril Stoffels.

Le Jury, composé du professeur Paolo Bernasconi, Président de la Commission du Fonds Paul Reuter et membre du CICR, des professeurs Christian Dominicé et Giorgio Malinverni de l'Université de Genève et de membres de l'administration du CICR, a décidé à l'unanimité et avec l'appui de deux experts et anciens collaborateurs du CICR, Messieurs Hans-Peter Gasser et Christophe Swinarski, de récompenser Madame le Professeur Ruth Abril Stoffels pour son ouvrage intitulé *La Asistencia Humanitaria en los Conflictos Armados: Configuración jurídica, principios rectores y mecanismos de garantía*.

Madame Abril Stoffels, de nationalité espagnole, est docteur en droit. Après un Diplôme d'Etudes Approfondies en Etudes Européennes au Collège de l'Europe de Bruges, c'est en 2000 qu'elle a soutenu à l'*Universidad Complutense de Madrid* sa thèse sur l'assistance humanitaire dans les conflits armés, que le Prix Paul Reuter 2003 récompense aujourd'hui.

Actuellement, Madame Abril Stoffels est Professeur de Droit international et de Relations internationales à la faculté des Sciences juridiques et sociales de l'Université Cardenal Herrera de Valence. A ce titre, elle est régulièrement appelée à donner des conférences et de nombreux séminaires en Espagne comme à l'étranger.

Mme Abril Stoffels a par ailleurs tissé des liens étroits avec la Croix-Rouge espagnole, en particulier avec son Centre d'Etudes de Droit International Humanitaire, où elle a enseigné et diffusé le droit international humanitaire, entre autres aux Forces de sécurité de l'Etat. C'est d'ailleurs

avec le soutien du Centre d'Etudes de Droit International Humanitaire de la Croix-Rouge espagnole que sa thèse a été publiée.

Mme Abril Stoffels a en outre nombre d'articles et de publications à son actif, qui traitent d'une grande variété de sujets.

L'ouvrage aujourd'hui primé est une thèse, rédigée sous la direction du Professeur Manuel Pérez González, titulaire de la chaire de droit international public à l'*Universidad Complutense de Madrid* et Directeur technique du Centre d'Etudes de Droit International Humanitaire de la Croix-Rouge espagnole. Sa publication a été retenue, car elle étudie non seulement l'ensemble des concepts et problèmes de l'assistance humanitaire dans les conflits armés, mais aussi la pratique en la matière.

Mme Abril Stoffels examine tout d'abord la nature juridique de l'assistance humanitaire, sa définition et ses objectifs théoriques, établissant des cadres de références claires et utiles, surtout en ce qui concerne le débat opposant les notions d'assistance et protection.

L'auteur analyse le régime juridique de l'assistance dans l'ensemble du droit international, y compris le droit international humanitaire, ainsi que les devoirs des Etats et les droits des victimes en la matière. Ensuite, elle se penche sur les mécanismes d'effectivité et les procédures juridiques y afférents, y compris la problématique de « l'ingérence humanitaire », puis elle se concentre sur les définitions et la portée de l'assistance humanitaire à la lumière des principes humanitaires, notamment ceux de l'impartialité, de la proportionnalité et de la neutralité. Enfin, Mme Abril Stoffels termine par une vingtaine de conclusions, susceptibles par elles-mêmes de servir de manuel abrégé en la matière!

A relever également l'imposante bibliographie, qui offre une liste très complète des publications pertinentes, dont les documents des organes des Nations Unies, de l'Union Européenne, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et la jurisprudence en la matière.

Il s'agit là non seulement d'un outil précieux pour la promotion et la diffusion des règles concernant l'assistance humanitaire, abordée – et c'est ce qui en fait sa force – d'une façon globale, mais aussi d'un ouvrage de référence qui constitue une contribution majeure à la conceptualisation de la problématique actuelle de l'assistance. Il offre ainsi un instrument de travail à toutes les entités gouvernementales et non-gouvernementales concernées par ce sujet, y compris aux délégués du CICR et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

L'excellente qualité et l'utilité de l'ouvrage de Madame Abril Stoffels sont dignes d'un Prix qui évoque la mémoire du grand juriste, de l'homme

généreux et dévoué, feu le Professeur Paul Reuter, qui a tant contribué au développement du droit international, les membres ici présents de la Commission du droit international des Nations Unies en savent quelque chose.

Le prix Paul Reuter a été créé en 1983 grâce à une donation faite au CICR par Paul Reuter, alors professeur honoraire à l'université de Paris, membre de l'institut de droit international et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies.

C'est la septième fois que le prix Paul Reuter récompense un travail hors du commun dans le domaine du droit international humanitaire.

Enfin, je souhaite vous annoncer que la Commission du Fonds Paul Reuter a décidé de promouvoir l'ouvrage de Madame Abril Stoffels en y apportant une aide pour sa traduction en anglais, afin de le rendre accessible à un plus large public.

J'ai ainsi le plaisir de remettre au Professeur Ruth Abril Stoffels le Prix Paul Reuter 2003, ainsi que le diplôme qui l'accompagne.